

Pose de la 1^{ère} pierre Habitat inclusif Lili Keller-Rosenberg à Liévin **Jeudi 16 octobre 2025 – (Canton de Liévin)**

L'évènement en deux mots :

Le projet d'habitat inclusif sur Liévin dénommé « Lili Keller-Rosenberg »

L'habitat pourra accueillir 7 personnes adultes en situation de handicap intellectuel (travailleurs en Etablissements et Services d'Aide par le Travail) en capacité de prendre leur autonomie.

Parmi ces personnes, 6 participeront au projet de vie sociale et partagée favorisant l'entraide et le lien social et une personne occupera un logement « tremplin » en rez-de-chaussée indépendant et accessible PMR.

Le projet architectural vise la réhabilitation complète d'une ancienne maison des mines. Le rez-de-chaussée se composera d'une cuisine partagée et d'une salle à manger commune, d'espaces de services ainsi que d'un logement indépendant. Le premier étage comprendra les six logements individuels. S'agissant des espaces extérieurs, un jardin paysager sera aménagé avec une terrasse et un espace de convivialité.

Le coût total du projet est de 971 117 €.

En complément d'un emprunt bancaire, différentes subventions seront allouées au projet telles que

- subvention d'Action Logement (74 970 €),
- subvention de la CALL (10 500 €),
- subvention de l'ANAH (264 863 €),
- **subvention du Département (42 000 €).**

Éléments de langage possible (intégrant les éléments clés de la note)

Lily Keller-Rosenberg dit Lily Leignel a 93 ans

Déportée à 11 ans avec ses deux jeunes frères, Lili est l'une des rares survivantes enfantines françaises à être revenue avec sa fratrie. Marquée par l'horreur des camps de Ravensbrück et Bergen-Belsen, elle consacre sa vie à raconter son histoire pour que l'oubli ne triomphe jamais. Au-delà de sa propre histoire, Lili met en lumière les persécutions

subies par les enfants juifs et tziganes du Nord et du Pas-de-Calais, rappelant que la mémoire doit être entretenue et transmise aux générations futures. Ses interventions sont marquées par une sincérité et une émotion qui touchent profondément les jeunes auditeurs.

"Transmettre pour ne jamais oublier"

C'est donc tout un symbole testimonial vivant et particulièrement vivace encore aujourd'hui dans l'actualité de cette semaine.

Notre Politique de financement de l'Habitat Inclusif

Le Fonctionnement de l'Aide à la Vie partagée :

Le développement d'une offre d'hébergement intermédiaire à destination des personnes âgées et en situation de handicap constitue une priorité du Département.

Ce sont ainsi au total 408 solutions nouvelles et alternatives à l'hébergement institutionnel à destination des personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap qui sont ou seront créées sur l'ensemble du territoire départemental.

Les dépenses prévisionnelles en année pleine sont estimées à 2 565 994 € d'ici 2027.

Un nouvel accord-cadre entre la CNSA, l'Etat et le Département a fait l'objet d'une signature officielle le 10 juin 2024. Il garantit la pérennisation du dispositif par la poursuite de la couverture des dépenses d'aide à la vie partagée à hauteur de 50% au travers du concours de la CNSA à l'issue des 7 années de conventionnement.

Nos Investissements liés à l'habitat accompagné pour personnes en situation de handicap

Il s'agit d'une politique volontariste déployée dès 2011 ayant permis de soutenir un premier projet innovant et qui s'inscrit désormais dans la stratégie de l'habitat inclusif.

Ce soutien couvre deux volets :

- **Mise en accessibilité (ex : adaptation d'une cuisine, d'une salle de bain...)**
- **Outils favorisant l'autonomie des personnes (ex : motorisation des équipements)**

Dans le cas des projets mixtes avec des personnes âgées, seuls les logements pour adultes en situation de handicap sont donc concernés par le soutien à l'investissement.

C'est grâce à ce dispositif que nous sommes intervenus ici à Lievin

Il y a aussi les appels à manifestation d'intérêt en habitat inclusif de la CNSA

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a lancé, en juillet 2025, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auquel les Départements, chef de file de l'habitat inclusif, ont la possibilité de candidater.

L'objectif est d'attribuer une subvention, aux porteurs de projets, inscrits dans la programmation départementale de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), ayant identifié la nécessité d'effectuer des travaux entrant dans au moins deux des trois catégories prévues dans le cadre d'adhésion, à savoir :

- La réhabilitation du bâti, des logements individuels, des espaces partagés. Cela peut concerner notamment : le changement des menuiseries, la réfection des façades ou de la toiture, le ravalement, la rénovation énergétique, la climatisation changement des menuiseries, réfection des façades ou toiture, ravalement, rénovation énergétique, climatisation etc.
- L'accessibilité des salles d'eau, des toilettes, des cuisines, ... et tout ce qui est nécessaire à la circulation (supports de barres amovibles, rampe d'accès), l'installation d'un ascenseur etc.
- Les solutions connectées ou technologiques solidaires du bâti, comme par exemple : des capteurs de mouvement, de la domotique, des chemins lumineux, de l'éclairage adapté etc.

Depuis 2023, 7 porteurs d'habitat inclusif pour personnes âgées ont été soutenus pour un montant total de 379 430 € via le Département avec une compensation à 100% de la CNSA.

Vous pouvez le constater tous nos dispositifs de financements de l'habitat inclusif sont mobilisés pour permettre aux personnes en situations de handicap d'avoir des solutions d'habitats adaptés.

Nous sommes ravis de mettre ces solutions en place avec nos partenaires du monde et particulièrement, ici, à Liévin avec l'APEI.